

SYNDICAT CFTC – DOUANES

Bâtiment Condorcet - Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13
☎ : 01 57 53 29 21

Courriel: cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Les brèves de la CFTC-Douanes - Octobre 2022

À l'article de la mort

En juin dernier, les cadres sup de la Douane ont été destinataires d'un mirifique document intitulé « Foire aux questions » concernant « la stratégie de la douane ». Un texte impressionnant, qui a dû nécessiter des heures d'intense cogitation, ramassis de phrases creuses et bourdonnantes, bien dans l'air du temps. **Au terme de cette lecture, la CFTC défie quiconque d'avoir compris en quoi consistait précisément cette « stratégie »** - ce dernier terme était pourtant répété pas moins de cinquante-trois fois au fil des six pages du document. À l'école primaire, on nous aurait parlé de « répétition », en stigmatisant un style calamiteux. Aujourd'hui en langage publicitaire, ça s'appelle le « martelage ». Fourrez-vous bien la stratégie dans le crâne.

Laconiquement, dans un instant de lucidité, le texte s'interrogeait sur lui-même : « Cette stratégie est-elle crédible ? » À cette intéressante question, l'histoire n'allait pas tarder à répondre.

Car, stratège, il ne l'est pas qui veut, on peut en avoir le statut sans en avoir la stature. Dans les semaines et les mois qui ont suivi, les stratèges, pilotes de chantiers et autres responsables d'axes semblent bien avoir été quelque peu dépassés par les événements. Au-delà du verbiage, la réalité a le cuir coriace. D'abord il y a eu cette reculade inopinée sur le transfert des missions fiscales à la DGFIP – pourtant qualifiée, dans le texte stratégique, de « tournant historique » pour la Douane. Boum, un rapport de l'IGF vient fissurer l'édifice stratégique en constatant que finalement, certaines missions, certains contrôles initialement transférables pourraient tout aussi bien et avec pertinence demeurer dans le giron de la Douane. Stratégiquement parlant, ça sonne comme un clairon de retour au bon sens. Même si du coup, le montage des compétences respectivement attribuées à la Douane et à la DGFIP commence à ressembler à un écheveau inextricable, pas forcément super efficace.

Pas facile, tout de même, d'admettre simplement qu'on s'est trompé...

Et puis le coup de Jarnac. En quelques minutes, dans une plaidoirie redoutable aux mots simples bien plus percutants que toutes les foires stratégiques du monde, un avocat berrichon démonte notre article 60 septuagénaire, base d'une grande partie de notre action de terrain et de notre efficacité douanière. **Cette fois-ci c'est la catastrophe, la déroute des généraux.** Toute l'armée tremble, à juste titre. Il va y avoir des pertes, possiblement lourdes, et l'onde de choc n'a pas fini de se répercuter bien au-delà du cercle d'impact initial.

Difficile de dire à ce stade si la contre-attaque juridique sera à la hauteur de la violence de l'assaut. On espère juste que la prise de conscience des dégâts collatéraux va irriguer toutes nos têtes parfois plus autistes que pensantes. On a envie de leur dire : mesdames et messieurs les stratèges, assez de chantiers opérationnels, assez de comités des investissements, assez de foires foireuses aux questions questionnantes, assez d'accompagnement inconditionnel du changement, assez de pilotage aux étoiles ; recentrez-vous, vous aussi, sur votre cœur de métier : sauvez la Douane ou ce qu'il en reste.



CFTC-Douanes : sur un autre ton.